terre. L'instruction se poursuivit en son absence; on fit comparaître deux anciens gardiens du Temple, Lasne et Gomin, qui avaient assisté aux derniers moments du dauphin, puis quelques-uns de ceux qui actuellement croyaient reconnaître ce dernier dans Naundorff; toutes les pièces relatives soit au décès de Louis XVII, soit à l'existence errante de Naundorff, furent réunies et compulsées; on y joignit les requêtes et les dépositions de ses amis, tant en France qu'en Allemagne, et après quatre années, pendant lesquelles cette affaire subit les phases les plus diverses, il fut rendu sur la prévention d'escroquerie, qui faisait la base des poursuites, une ordonnance de non-lieu. Le dispositif de cette ordonnance, après avoir rappelé les actes authentiques du décès du dauphin, les dépositions des gardiens du Temple et les manœuvres de Naundorff, concluait ainsi : «Dans cet état de choses, il y a sans doute de la part de Naundorff usurpation d'une fausse qualité, et par ce moyen il a obtenu la remise de sommes considérables; il pourrait donc y avoir lieu à une inculpation d'escroquerie; mais une mesure administrative compétemment rendue, et alors qu'aucun mandat n'avait encore été décerné contre l'inculpé, a ordonné son expulsion, et dès lors de plus amples poursuites seraient quant à présent sans résultat. La procédure doit donc être close, pour être reprise dans le cas où Naundorff viendrait à rentrer en France. Dans ces circonstances, attendu que Naundorff a été expulsé du territoire français en vertu d'une décision administrative compétemment rendue, disons n'y avoir lieu à suivre. »

Qui ne voit qu'on n'aurait pas agi autrement si on avait eu réellement à craindre de lui des révélations dangereuses? On l'expulsait en qualité d'étranger; or, c'est précisément cette qualité d'étranger qui était en litige, puisqu'il prétendait être le chef de la maison de Bourbon; on supposait donc résolu par avance ce qui précisément était en question, et ce mode de raisonnement n'a jamais valu grand'chose. Loin d'être abattu par cette décision judiciaire, Naundorff ne pouvait qu'en tirer avantage. De l'Angleterre, puis de la Hollande, où il se réfugia ensuite, il ne cessa de réclamer et avec une espèce de bon droit, puisqu'on lui refusait l'enquête et le jugement contradictoire, qui seuls pouvaient mettre fin à ses prétentions. En 1840, deux enfants lui naquirent à Londres; il les fit inscrire comme enfants de Charles-Louis, duc de Normandie. Lui-même portait ostensiblement ce titre et signait ainsi tous les actes. En Hollande, où il passa un traité avec le gouvernement pour de nouveaux engins d'artillerie et de mécanique de son invention, il fut installé à Delft, dans l'établissement royal de pyrotechnie, sous les noms de Charles-Louis, prénoms du dauphin, et on lui donnait le titre de prince. A sa mort, qui eut lieu en 1845, 80,000 francs lui avaient été avancés, pour ses essais de fabrication, par un de ses amis, M. Van Buren; le gouvernement les garantit et les remboursa. Ainsi Naundorff mourut en pleine possession d'état de la qualité de dauphin et de prince français. Son acte mortuaire et son tombeau portent les titres qu'il revendiquait depuis si longtemps. L'acte de décès fut dressé au nom de «Charles-Louis de Bourbon, duc de Normandie, né au château de Versailles, en France, le 27 mars 1785, fils de feu S. M. Louis XVI, roi de France, et de S. A. I. et R. Marie-Antoinette, archiduchesse d'Autriche, reine de France, tous les deux morts à Paris. » Le cabinet hollandais, consulté par l'officier de l'état civil sur la question de savoir s'il devait enregistrer une telle déclaration, avait donné une réponse affirmative.

Et cependant Naundorff n'était pas plus Louis XVII que ne l'avaient été avant lui Mathurin Bruneau et le comte de Richemont. Sans compter qu'il y a aujourd'hui chose jugée par la cour d'appel de Paris, à la suite de l'instance engagée en 1874 par ses héritiers, l'étude des pièces produites ne permet guère le doute; elle est propre à faire prévaloir l'idée d'une imposture, en certains points assez grossière.

Voici comment Naundorff expliquait son évasion du Temple : après le 9 thermidor, la surveillance dont il était l'objet s'était relâchée; il avait reçu un meilleur traitement et, dès le lendemain même de la chute de Robespierre, certains membres de la Convention n'auraient pas mieux demandé que de lui rendre la liberté. Barras et Fouché, entre autres, étaient de cet avis, et il paraît certain qu'une négociation fut engagée, pour l'échange du fils et de la fille de Louis XVI, contre des conventionnels; on sait que cette négociation aboutit pour la sœur du dauphin. Pour le dauphin lui-même, la négociation était plus difficile, le peuple de Paris et spécialement les sections du Temple gardant le prisonnier avec un soin jaloux; on jouait encore sa tête à risquer de le relâcher. De là, toutes sortes de précautions prises. Barras vint voir lui-même le détenu, le 11 ou le 12 thermidor, et prescrivit des améliorations à son sort. Son geôlier, Simon, ayant été guillotiné comme complice de Robespierre, deux nouveaux gardiens, Lasne et Gomin, furent nommés; ce sont eux qui, encore vivants en 1836, ont déposé dans l'enquête et affirmé que Louis XVII était mort et bien mort entre leurs bras; un troisième gardien, pris alternativement dans une des sections de Paris, avait la surveillance en chef du prince. Par ce système de roulement qui amenait, chaque jour, un surveillant nouveau, on voulait couper court à toutes les tentatives de trahison ou de corruption. Mais, suivant Naundorff, il était déjà trop tard. Dès le lendemain de la visite de Barras et avant l'installation des nouveaux gardiens, dont l'un d'eux, Gomin, ne fut placé au Temple qu'en brumaire (8 novembre 1794), le dauphin avait été enlevé de la chambre qu'il occupait au second étage de la Tour et transporté dans les combles, où un pieux serviteur, du nom de Laurent, agent de Barras et de Joséphine, continua à le nourrir et opéra le prompt rétablissement de sa santé altérée. Un enfant muet, de l'âge et de la tournure du dauphin, avait dès lors été substitué au jeune captif, dans la chambre du second étage; c'est lui seul que connurent les gardiens Lasne et Gomin et que visitèrent les commissaires de la Convention, quelques semaines après Barras. Procès-verbal de cette visite a été dressé par les conventionnels Harmand de la Meuse, Mathieu et Reverchon; il est rédigé par le premier. En voici les principaux passages : «Nous arrivâmes à la porte; le prince était assis auprès d'une petite table carrée sur laquelle étaient éparses beaucoup de cartes à jouer; quelques-unes étaient pliées en forme de boîtes et de caisses, d'autres élevées en château. Il était occupé de ses cartes lorsque nous entrâmes et ne quitta pas son jeu. Il était couvert d'un habit neuf, en matelot, d'un drap couleur ardoise; sa tête était nue; la chambre propre et bien éclairée. Son lit était derrière la porte en entrant. Au pied de ce lit en était un autre qui avait été celui du savetier Simon. Après avoir entendu l'affreux récit de toutes les cruautés de ce monstre, je m'approchai du prince. Nos mouvements ne semblaient faire aucune impression sur lui. Je lui dis que le gouvernement, instruit trop tard du mauvais état de sa santé et du refus qu'il faisait de prendre de l'exercice et de répondre aux questions qu'on lui adressait, nous avait envoyés près de lui pour lui renouveler nous-mêmes des propositions qui pouvaient lui être agréables, telles que d'étendre ses promenades et de lui procurer des objets de distraction. Je le priai de vouloir bien me répondre si cela lui convenait. Pendant que je lui adressais cette petite harangue, il me regardait fixement sans changer de position, et il m'écoutait avec l'apparence de la plus grande attention, mais pas un mot de réponse. Alors je particularisai mes propositions de cette manière : «J'ai l'honneur de » vous demander, monsieur, si vous désirez » un cheval, un chien, des oiseaux, des joujoux, un ou plusieurs compagnons de votre » âge. Voulez-vous en ce moment descendre » dans le jardin ou monter sur les tours? Désirez-vous des bonbons, des gâteaux? » J'épuisai en vain toute la nomenclature des choses qu'on peut désirer à cet âge; je n'en reçus pas un mot de réponse, pas même un signe ou un geste, quoiqu'il eût la tête tournée vers moi et qu'il me regardât avec une fixité étonnante, qui exprimait la plus grande indifférence.

» Alors je me permis de prendre un ton plus prononcé. Je lui reprochai son opiniâtreté en l'engageant derechef à nous indiquer ce qui lui serait agréable. Même regard fixe, même attention, mais pas un seul mot. Je repris : «Voulez-vous donc nous compromettre? Quelle » réponse pourrons-nous faire au gouvernement, dont nous ne sommes que les organes? » Ayez la bonté de me répondre, je vous en » supplie, ou bien nous finirons par vous l'ordonner. » Pas un mot, et toujours la même fixité. J'étais au désespoir et mes collègues aussi. Ce regard avait un tel caractère de résignation et d'indifférence qu'il semblait nous dire : Que m'importe? achevez votre victime.

» J'essayai alors l'effet du commandement et, me plaçant tout près du prince, je lui dis : «Monsieur, ayez la complaisance de me » donner la main. » Il me la présenta et je sentis, en prolongeant mon mouvement jusque sous l'aisselle, une tumeur au poignet et une au coude, comme des nodus. Il paraît que ces tumeurs n'étaient pas douloureuses, car le prince ne le témoigna pas. «L'autre » main, monsieur. » Il me la présenta aussi; il n'y avait rien. «Permettez que je touche » aussi vos jambes et vos genoux. » Il se leva; je trouvai les mêmes grosseurs aux deux genoux sous les jarrets. Placé ainsi, le jeune prince offrait le maintien du rachitisme et d'un défaut de conformation. Ses jambes et ses cuisses étaient longues et menues, les bras de même, le buste très-court, la poitrine élevée, les épaules hautes et resserrées, la tête très-belle dans tous ses détails, le teint clair, mais sans couleur, les cheveux longs et beaux, bien tenus, châtain clair. «Maintenant, mon» sieur, ayez la complaisance de marcher. » Il le fit aussitôt, en allant vers la porte qui séparait les deux lits, et il revint s'asseoir sur-le-champ. Je saisis ce moment pour lui représenter le tort que lui faisait le défaut d'exercice et pour lui proposer la visite d'un médecin. «Faites-nous signe au moins, lui » dis-je, que cela ne vous déplaira pas. » Pas un signe, pas un mot. «Monsieur, ayez la » bonté de marcher encore et un peu plus » longtemps. » Silence et refus; il resta sur son siége, les coudes appuyés sur la table. Ses traits ne changèrent pas un seul instant; pas la moindre émotion apparente, pas le moindre étonnement dans les yeux, comme si nous n'eussions pas été là. »

On conviendra que ce procès-verbal semble bien plutôt concerner un muet qu'un enfant qui ne veut pas parler, par simple caprice. Les détails caractéristiques de l'attention soutenue, de la fixité du regard corroborent cette hypothèse. Quand le dauphin semble entendre et obéir, en présentant la main et en marchant, c'est précisément lors d'injonctions qui se traduisent aussi bien par le geste que par la parole et qu'un sourd-muet pourrait par conséquent comprendre. Louis Blanc, qui, sans croire que Naundorff ait été Louis XVII, incline à l'idée de l'évasion du dauphin (v. le chapitre intitulé le *Mystère du Temple*, dans son *Histoire de la Révolution française*), s'appuie spécialement sur ce procès-verbal pour étayer l'hypothèse d'une substitution qu'il croit, lui aussi, avoir été opérée. «C'est à peine s'il est nécessaire de réfuter, dit-il, tant elle absurde, l'hypothèse d'un enfant de neuf ans, faible, infirme, malade, prenant tout à coup la résolution de ne plus prononcer un mot de sa vie et y persévérant jusqu'à la fin, hypothèse difficile à admettre, même s'il s'était agi d'un homme plein de santé, plein de force, doué d'une volonté de fer. Il n'est pas moins ridicule de donner pour motif à cette prétendue résolution le remords d'avoir signé la trop fameuse déclaration dont Hébert eut l'infamie de s'armer contre Marie-Antoinette. Tout concourt, en effet, à démontrer que, lorsqu'il signa cette déclaration, le dauphin en comprenait à peine le sens et ignorait complétement l'usage qu'on en voulait faire, usage dont rien ne vint l'instruire depuis, attendu qu'on lui cacha soigneusement la mort de sa mère. Reste donc ce fait qu'il faut absolument expliquer, si l'on nie celui de l'évasion suivie d'une substitution : à l'époque de la visite d'Harmand de la Meuse, l'enfant se trouva être muet. »

Une autre remarque que l'on ne peut manquer de faire à propos de cette visite des commissaires de la Convention, c'est que, parmi toutes les distractions qu'ils offrent au fils de Louis XVI, ils ne lui proposent pas la seule qui aurait pu lui être agréable : voir sa sœur, détenue près de lui. Il était cependant bien naturel, si l'on voulait améliorer son sort et celui de Marie-Thérèse, de réunir les deux enfants. Or, non-seulement on ne les réunit pas vivants, mais on ne permit pas même à la sœur de voir le cadavre de son frère. Si, en effet, une substitution avait été opérée, comme le soutiennent Naundorff et ses adhérents, ce rapprochement était impossible, puisqu'il aurait dévoilé tout le mystère, et les commissaires étaient dans le secret.

Mais bien des difficultés se présentent. Dans le système de Naundorff, l'évasion n'avait pas eu lieu encore à l'époque de cette visite, comme le suppose Louis Blanc, et le dauphin vivait caché dans les combles de la Tour, sans qu'on s'explique comment Laurent, ce serviteur dévoué, personnage sur le compte duquel nous allons revenir, pouvait agir si librement et lui faire parvenir tout ce qui lui était nécessaire. En second lieu, c'était bien le dauphin qu'avait visité Barras le 11 ou 12 thermidor, et, si l'on excepte le mutisme, l'enfant qu'il a vu présentait exactement les mêmes caractères que celui dont il est question dans le procès-verbal des commissaires. Voici ce que rapportent ses *Mémoires* à propos de cette visite au Temple : «Dans ce système de mensonges destinés au peuple, que les gouvernements les plus différents semblent se passer de l'un à l'autre, dans la même vue de déception, les comités répandaient le bruit que les détenus du Temple s'étaient évadés. Je me rendis à la prison, je visitai le prince; je le trouvai fort affaibli par une maladie qui le minait. Il était couché au milieu de la chambre dans un misérable lit qui n'était guère qu'une espèce de berceau; ses genoux et ses chevilles étaient enflés. Il sortit de l'assoupissement où je l'avais trouvé en entrant et me dit : «Je préfère ce berceau où » vous me voyez au grand lit que voilà; du » reste, je ne dis point de mal de mes sur» veillants. » En me parlant ainsi, il me regardait et les regardait alternativement. «Et » moi, m'écriai-je, je porterai de vives plaintes » sur la malpropreté de cette chambre. » Ainsi, le muet qui lui aurait été substitué presque aussitôt dut présenter les mêmes enflures, au moins aux genoux; de plus, le portrait qu'en a tracé Harmand de la Meuse s'applique si bien au dauphin lui-même, pour tout l'ensemble physique, qu'il avait fallu trouver un véritable Sosie du malheureux prince. Disons, toutefois, que, s'il était dans le secret, il a dû faire ressembler le portrait qu'il traçait à celui de l'original. Mais ce n'est pas tout. Il est constant que, dans les derniers jours de sa captivité, peu avant sa mort, le captif du Temple disait volontiers quelques mots à Lasne, un de ses gardiens; à lui seul, il est vrai, car il ne se départit jamais de son mutisme vis-à-vis de personne autre. Cela suffit néanmoins pour montrer qu'il n'était pas muet. Aussi Naundorff prétendit-il qu'il y avait eu une seconde substitution d'un scrofuleux, pris à l'Hôtel-Dieu, au sourd-muet qu'avaient vu les conventionnels. Pour lui, Lasne et Gomin, les deux gardiens, ont menti dans l'enquête de 1838; car ils connaissaient, sinon la première, du moins la seconde substitution; ils en avaient été les complices. Il appuyait ce dire d'une légende qui courut, en effet, lors de la mort du chirurgien Desault. L'illustre praticien avait été appelé au Temple, et il soignait le dauphin; lors de la seconde substitution, qui aurait eu lieu, suivant Naundorff, vers le 1er de mars 1795, il ne pouvait manquer de s'en apercevoir. On lui commanda le silence, mais rentré chez lui il raconta tout à sa femme et à un pharmacien du nom de Choppart. Quelques jours après, invité à dîner par des conventionnels, il sortit de table avec d'atroces douleurs d'entrailles et expira dans la nuit. Le pharmacien Choppart mourut aussi, frappé d'apoplexie foudroyante. Il est constant que la famille de Desault a toujours attribué sa mort à un empoisonnement; quelques-uns de ses élèves y ont cru aussi, d'autres non, témoin Bichat qui regardait ces bruits comme des fables. La mort du pharmacien Choppart peut bien n'être qu'une coïncidence, et si l'on examine de près cette sombre légende, on ne voit pas trop la raison de tant de crimes. Desault, d'ailleurs, avait été amené au Temple par Barras; il y vint donc en juillet 1794; il vit le vrai dauphin et dut par conséquent s'apercevoir de la première substitution, celle du muet. Comment admettre qu'un homme tel que Desault a pu être si bien dupé? Il n'y en avait pas moins là quelque chose de mystérieux, propre à frapper les imaginations vives, et la mort subite du médecin du prince accrédita dès ce moment toutes les histoires d'évasion qui couraient depuis le 9 thermidor.

Une des conséquences de la mort de Desault, c'est qu'aucun des médecins qui constatèrent le décès de Louis XVII et firent l'autopsie de son cadavre ne connaissait le prince; aussi leur procès-verbal relate-t-il simplement l'autopsie d'un corps qu'on leur a présenté comme étant celui du dauphin. Voici ce procès-verbal, daté du 21 prairial (9 juin 1795) : «Nous, soussignés, Jean-Baptiste-Eugène Dumangin, médecin en chef de l'hospice de l'Unité, et Philippe-Jean Pelletan, chirurgien en chef du grand hospice de l'Humanité, accompagnés des citoyens Nicolas Jeanroy, professeur aux Écoles de médecine de Paris, et Pierre Lassus, professeur de médecine légale à l'École de santé de Paris, que nous nous sommes adjoints en vertu d'un arrêté du comité de Sûreté générale de la Convention nationale, daté d'hier, à l'effet de procéder ensemble à l'ouverture du corps du fils de défunt Louis Capet, en constater l'état, avons agi ainsi qu'il suit : arrivés tous les quatre à onze heures du matin à la porte extérieure du Temple, nous y avons été reçus par les commissaires, qui nous ont introduits dans la Tour. Parvenus au deuxième étage, dans un appartement dans la seconde pièce duquel nous avons trouvé dans un lit le corps mort d'un enfant qui nous a paru âgé de dix ans, que les commissaires nous ont dit être celui du défunt Louis Capet, et que deux d'entre nous ont reconnu pour être l'enfant auquel ils donnaient des soins depuis quelques jours, les susdits commissaires nous ont déclaré que cet enfant était décédé la veille, vers les trois heures de relevée; sur quoi nous avons cherché à vérifier les signes de la mort que nous avons trouvés caractérisés par la pâleur universelle, le froid de toute l'habitude du corps, la roideur des membres, les yeux ternes, les taches violettes ordinaires à la peau d'un cadavre. Nous avons remarqué, avant de procéder à l'ouverture du corps, une maigreur générale, qui est celle du marasme... Tous les désordres dont nous venons de donner le détail sont évidemment l'effet d'un vice scrofuleux existant depuis longtemps, et auquel on doit attribuer la mort de l'enfant. » L'acte de décès n'est pas plus explicite. Il fut dressé sur la déclaration d'un seul des deux gardiens, Lasne, Gomin n'étant même pas présent, et d'un nommé Remi Bigot, qualifié d'ami du défunt. Ce singulier ami était probablement le délégué de section, chargé ce jour-là de la surveillance, suivant le système de roulement adopté depuis le 9 thermidor; il ne pouvait connaître le dauphin. La sœur de Louis XVII, la seule personne qui pût constater l'identité, ne fut pas appelée. Dumangin et Pelletan, admis près du jeune prince dès le 5 juin 1795, le lendemain de la mort de Desault, ne connaissaient pas davantage le fils de Louis XVI et ne purent que reconnaître dans le cadavre l'enfant qu'ils soignaient depuis cette époque. La manière formelle dont ils le déclarent a quelque chose de tout particulier et qui ferait croire, de leur part, à un soupçon. Mais Pelletan, tout au moins, crut certainement avoir fait l'autopsie du fils de Louis XVI, car il se donna la peine de soustraire le cœur du cadavre et le garda précieusement.

Suivant la version de Naundorff, ce cadavre était, comme on l'a vu, celui d'un petit scrofuleux enlevé à l'Hôtel-Dieu. On ne l'enterra pas au cimetière Sainte-Marguerite, comme le porte le procès-verbal d'inhumation, et ce fut cette inhumation qui servit à faire évader le prince, jusque-là toujours caché dans les combles de la Tour. Le cercueil avait été apporté; on y plaça Louis XVII endormi; quant au cadavre, il fut inhumé dans un trou creusé au bas de la Tour du Temple, dans les fossés. Le cercueil fut descendu vide dans la fosse du cimetière Sainte-Marguerite, de pieux serviteurs ayant, durant le trajet, fait sortir vivant le jeune prince de sa funèbre cachette et l'ayant conduit aussitôt hors de Paris.

C'est ici que le rôle de ce Laurent dont il a déjà été question plus haut devient d'une importance capitale. On a vu quels étaient les gardiens officiels du prince : Lasne et Gomin, à demeure auprès de lui, plus un délégué de section, qui changeait tous les jours. Légalement, il n'y en avait pas d'autres. Or, les *Mémoires* de Barras, ceux de Joséphine et divers documents de comptabilité du Temple établissent qu'il y en avait un quatrième, Laurent. Le ministère public, dans l'instance de 1874, l'a parfaitement reconnu et ne pouvait faire autrement. Qu'était ce Laurent et qui l'avait placé là, en dehors de l'action du comité de Sûreté générale? On n'en sait absolument rien, et il est évident que sa présence au Temple est assez louche. Naundorff prétendait que c'était un homme de Barras et de Joséphine, que c'est par lui qu'il fut d'abord caché dans les combles de la Tour, puis nourri et soigné; que c'est lui qui le fit évader à l'aide d'un cercueil, etc. Si Laurent avait pu être retrouvé, comme Lasne et Gomin, bien des choses qui sont restées obscures ne le seraient plus; malheureusement, il est allé à Saint-Domingue, non pas comme déporté, ainsi que le croyait Naundorff, qui accusait le Directoire d'avoir supprimé ce témoin gênant, mais en qualité de secrétaire d'un commissaire colonial, et il n'en est jamais revenu. Naundorff disait posséder de lui trois lettres, adressées au général de Frotté, chef vendéen qui était du complot, et qui établissaient la substitution. Les originaux de ces lettres lui auraient été saisis en 1804, et il n'en présentait que des copies, «copies d'une écriture ancienne, a dit Jules Favre, et sur papier ancien. » Il est évident qu'elles n'ont pas la valeur des lettres elles-mêmes, qui du reste n'étaient pas signées; mais si elles sont l'œuvre d'un faussaire, ce faussaire était un homme habile à emprunter le style et les impressions de l'homme qu'il faisait parler. Voici ces lettres : «Mon général, votre lettre du 6 courant m'est arrivée trop tard, car votre premier plan a déjà été exécuté, parce qu'il était temps. Demain, un nouveau gardien doit entrer en fonction; c'est un républicain nommé Commier (Gomin), brave homme, à ce que dit B. (Barras); mais je n'ai aucune confiance à de pareilles gens. Je serai bien embarrassé pour faire passer de quoi vivre à notre P. (prince), mais j'aurai soin de lui, et vous pouvez être tranquille. Ses assassins ont été fourvoyés, et les nouveaux municipaux ne se doutent point que le petit muet a remplacé le D. (dauphin). Maintenant, il s'agit seulement de le faire sortir de cette maudite Tour, mais comment? B. (Barras) m'a dit qu'il ne pouvait rien entreprendre à cause de la surveillance. S'il fallait rester longtemps, je serais inquiet de sa santé, car il y a peu d'air dans son oubliette, où le bon Dieu lui-même ne le trouverait pas, s'il n'était pas tout-puissant. Il m'a promis de mourir plutôt que de se trahir lui-même; j'ai des raisons pour le croire. Sa sœur ne sait rien; la prudence me force de l'entretenir du petit muet comme s'il était son véritable frère. Cependant ce malheureux (le muet) se trouve bien heureux, et il joue sans le savoir si bien son rôle, que la nouvelle garde croit parfaitement qu'il ne veut pas parler; ainsi, il n'y a pas de danger..... Tour du Temple, 7 novembre 1794. » — «Mon général, je viens de recevoir votre lettre; hélas! votre demande est impossible. C'était bien facile de faire monter la victime, mais la descendre est actuellement hors de notre pouvoir, car la surveillance est si extraordinaire que j'ai cru être trahi. Le comité de Sûreté générale avait, comme vous savez déjà, envoyé les monstres Mathieu, Reverchon et H. (Harmand de la Meuse) pour constater que notre muet est véritablement le fils de Louis XVI. Général, que veut dire cette comédie? Je m'y perds et je ne sais plus que penser de la conduite de B. Maintenant il prétend de faire sortir notre muet et le remplacer par un autre enfant malade. Etes-vous instruit de cela? N'est-ce pas un piége? Général, je crains bien des choses, car on se donne bien des peines pour ne laisser entrer personne dans la prison de notre muet, afin que la substitution ne devienne pas publique; car si quelqu'un examinait bien l'enfant, il ne lui serait pas difficile de comprendre qu'il est muet de naissance, et par conséquent naturellement muet. Mais substituer encore un autre à celui-là, l'enfant malade parlera, et cela perdra notre demi-sauvé et moi avec. Renvoyez le plus tôt possible notre fidèle et votre opinion par écrit. Tour du Temple, 5 février 1795. » — «Mon général, notre muet est heureusement transmis dans le palais du Temple et bien caché; il restera là, et, en cas de danger, il passera pour le dauphin. A vous seul, mon général, appartient ce triomphe. Maintenant je suis tranquille. Ordonnez toujours, et je saurai obéir. Lasne prendra ma place quand il voudra. Les mesures les plus sûres et les plus efficaces sont prises pour la sûreté du dauphin; conséquemment je serai chez vous en peu de jours pour vous dire le reste de vive voix. Tour du Temple, le 3 mars 1795. »

Si ces lettres étaient signées, a dit Louis Blanc, elles trancheraient le débat. Mais quoiqu'on n'en ait que des copies, on ne peut leur refuser quelque importance; leur écriture ancienne, leur style et les détails qu'elles contiennent montrent qu'elles n'ont pu être fabriquées par Naundorff. Celui-ci ne s'est jamais montré très-habile en ce genre, et ses récits, comme on en jugera, ne contiennent jamais que ce qui se trouve dans les récits ou dans les mémoires du temps. Or, d'après tous les mémoires comme d'après tous les historiens, le gardien Gomin serait entré au Temple aussitôt après le 9 thermidor, en même temps que Lasne. La seconde lettre donne la date du 8 novembre 1794 ou 18 brumaire an III, et cette date, vérifiée aux Archives par M. Gruau de La Barre, s'est trouvée être la vraie.

A défaut de Laurent, le général de Frotté, à qui ces lettres étaient adressées, suivant Naundorff, pourrait éclaircir le mystère; mais le général de Frotté a été fusillé en 1800, à Verneuil, et tous ses papiers, confisqués par le premier consul, ont disparu. On a du moins la preuve qu'à cette date le comte de Frotté croyait toujours à l'existence de Louis XVII, ce qui est au moins singulier pour un chef de parti tenant ses pouvoirs du comte de Provence. Pour l'engager à se soumettre, voici ce que Bonaparte lui écrivait en janvier 1800 : «Général, votre tête est aliénée; tout prouve aujourd'hui que le jeune Louis XVII est mort au Temple; d'ailleurs, dans tous les cas, vous ne seriez jamais excusable devant Dieu et devant les hommes d'éterniser cette guerre civile. Vos officiers sont prêts à l'abandonner, et je vous engage à imiter leur exemple. »

Quoi qu'il en soit des lettres de Laurent, dont on ne peut prouver ni l'authenticité ni la fausseté, elles n'expliquent pas comment l'évasion avait eu lieu. Au moment du décès du dauphin, une autre version que celle du cercueil avait couru dans Paris : l'évasion s'était opérée à l'aide d'un cheval de carton, apporté au prince par les complices comme jouet. Naundorff adopta délibérément la version du cercueil, sans doute après avoir eu connaissance du fait suivant, qui a été consigné par M. de Beauchesne dans son *Histoire de Louis XVII*, parue bien après, mais qui se rapportait à l'année 1801 et dont il put recueillir le bruit. M. de Beauchesne l'a emprunté aux mémoires inédits d'un officier général, le comte d'Andigné. Cet officier était détenu au Temple en 1801. A cette époque, on creusa dans l'enclos du Temple un fossé destiné à protéger un second mur d'enceinte. Les prisonniers s'emparèrent des terres extraites pour faire des plates-bandes, et comme ce n'étaient que des sables ou des gravois, l'un d'eux, pour améliorer les cultures qu'il projetait de faire, eut l'idée de prendre de la bonne terre végétale au fond des fossés du Temple. «Il creusa pour la retirer, dit M. d'Andigné, et ne fut pas médiocrement étonné d'apercevoir le corps d'un grand enfant qui avait été enterré dans de la chaux vive. Un corps isolé, enseveli dans ce lieu et avec des précautions aussi inusitées, nous donna à penser que nous avions trouvé les reste de Mgr le dauphin... Le corps fut recouvert pieusement, et nous évitâmes d'en approcher davantage. Fauconnier (le concierge du Temple) se trouvait là au moment où j'allai visiter le squelette. «C'est là né» cessairement, monsieur, lui dis-je, le corps » de Mgr le dauphin. » Il parut un peu embarrassé de ma question, mais me répondit sans hésiter : «Oui, monsieur. » J'ai souvent regretté que l'on n'ait pas fait constater par une enquête le fait que je rapporte ici et que tous mes compagnons de prison ont connu comme moi. Sous la Restauration, j'en parlai au cardinal de La Fare, archevêque de Sens; il me répondit que Mme la dauphine était persuadée que son malheureux frère n'était pas mort au Temple et qu'ainsi nous ne pourrions que renouveler ses douleurs, sans la convaincre. » Cette trouvaille est déjà assez mystérieuse; mais voici qui est plus fort : parmi les personnes qui ne croyaient pas à la mort de Louis XVII se trouvait Joséphine, la future impératrice; elle n'y crut jamais. Elle disait savoir par Barras et par d'autres conventionnels qu'on avait fait évader le dauphin; qu'un cadavre d'enfant substitué avait été jeté dans les fossés de la Tour, tandis que le cercueil servait à l'évasion, et que, si l'on voulait faire des fouilles dans la fosse du cimetière, on ne trouverait qu'une bière vide. La découverte relatée par le comte d'Andigné semble corroborer la première partie de l'hypothèse; quant à la seconde, voici ce qu'a écrit Napoléon Ier dans les *Mémoires de Sainte-Hélène*. Après avoir relaté les actes authentiques du décès et dit que, pour lui, le doute n'était pas possible, que le dauphin était bien mort au Temple, voici ce qu'il ajoute : «Ce n'est point qu'au moment de la mort de Louis XVII un autre bruit ne se soit propagé. On prétendit que le dauphin avait été enlevé de sa prison, du consentement du comité; qu'un autre enfant mis à sa place avait promptement été sacrifié, victime d'une politique odieuse. Joséphine, dès l'époque de notre mariage, me parut convaincue de l'exactitude de ce second récit; elle se croyait très-avant dans cette intrigue, me désignant à qui le prince avait été remis, en quel lieu on le cachait et en quel temps on le ferait reparaître. Je levais les épaules, et dans ce récit je ne pouvais voir que la simplicité d'une femme crédule. Plus tard, je voulus savoir ce qu'il y avait de réel. Je me fis d'abord présenter le procès-verbal des hommes de l'art; je fus surpris de cette phrase : «On nous a présenté un corps qu'on nous dit être celui du fils de Capet, » ce qui ne voulait pas dire positivement que c'était celui du dauphin. D'ailleurs, aucune autre pièce ne constatait l'identité. Je fis faire des fouilles au cimetière Saint-Marguerite, au lieu indiqué de la sépulture du cadavre. La bière, encore assez bien conservée, ayant été ouverte en présence de Fouché et de Savari, se trouva vide. »

Assez de mystères entourent, comme on voit, le décès et l'inhumation du dauphin pour que le doute soit possible. Ajoutons que le traité secret, convenu entre certains conventionnels et Charrette, traité connu sous le nom de convention de Lajaunais, est parfaitement réel. Charrette en fait mention dès février 1795, dans une lettre écrite au comte de Provence : «Je traite avec la Convention dite nationale..... Mon roi et le vôtre est prisonnier des bourreaux de son père, qui peuvent devenir les siens. Sa vie sacrée est perpétuellement menacée; tout est donc légitime pour le rendre à la liberté. Eh bien, cette liberté, je l'ai obtenue. Une convention secrète entre les commissaires du pouvoir exécutif et moi, convention dont je mettrai l'original sous vos yeux, décide du sort de Sa Majesté. On remettra la personne du roi aux commissaires que j'enverrai à Paris; on consent à ce qu'il revienne parmi nous, etc. » D'autre part, une proclamation de Puisaye, autre chef vendéen, et datée du 30 juin 1795, postérieure, par conséquent, de vingt-deux jours au décès du dauphin, parle encore de ce prince comme s'il vivait et comme s'il était autre part qu'au Temple : «Français, pourquoi cet intéressant et auguste rejeton de tant de rois, le fils de ce malheureux monarque qui, croyant se confier à l'amour de son peuple, s'est précipité lui-même dans les bras de ses assassins, n'est-il pas proclamé roi, rendu au trône de ses ancêtres et environné de ses gardiens et conseils que la nature et la loi lui désignent? Soyez les libérateurs d'un jeune prince prêt à récompenser vos services. Il est glorieux de recevoir le prix de sa valeur des mains d'un roi qu'on a rétabli dans ses droits. Au quartier général de Carnac, le 30 juin 1795. » Comment admettre que ce chef vendéen, qui venait de quitter le comte de Provence et de recevoir de lui le commandement en chef de l'armée royale de Bretagne, ne sût encore rien, à vingt-deux jours de date, de la mort du dauphin? Les relations avec le quartier général de l'armée républicaine étaient continuelles, comme on peut s'en convaincre, et une nouvelle aussi grave ne pouvait mettre vingt-deux jours à aller jusqu'en Bretagne. De plus, c'eût été une pure fanfaronnade à Puisaye de parler d'aller au Temple arracher le prince à ses geôliers. Faut-il donc croire qu'il le savait détenu autre part, entouré de gardiens et de conseils autres que ceux que la nature et la loi lui désignaient, suivant ses propres expressions? Enfin, d'autres circonstances tout au moins bizarres peuvent être encore relevées. Jamais Louis XVIII n'a fait dire de messes funèbres pour Louis XVII, et cependant il en fut institué, sous la Restauration, pour chacun des membres décédés de la famille royale. Les dates de la mort de Louis XVI et de Marie-Antoinette étaient marquées au calendrier par les cérémonies funéraires des 21 janvier et 16 octobre; on ne fit rien de pareil pour le 8 juin, et cependant Louis XVII avait été roi de France. Bien plus, le docteur Pelletan, qui avait, comme on l'a vu, conservé le cœur de l'enfant dont il avait fait autopsie au Temple, offrit cette relique à Louis XVIII, qui le remercia et refusa de la prendre : preuve, dit-on, qu'il savait bien la vérité. Un des fidèles du trône et de l'autel, Sosthène de La Rochefoucauld, n'a point caché à cet égard sa façon de penser : «Parfois on a cru en France, dit-il dans ses *Mémoires* (tome V, p. 418), que le fils de l'infortuné Louis XVI avait été soustrait à la rage de ses bourreaux. Depuis cette époque comme alors, sa mort n'a point paru assez authentiquement prouvée pour que la conscience scrupuleuse de Louis XVIII ait consenti à ce qu'il en fût fait mention lors de la translation dans les tombes de Saint-Denis des dépouilles mortelles de la famille royale. » Louis XVIII fit bien faire, par la police, des recherches au cimetière Sainte-Marguerite; elles restèrent sans résultat, ce qui n'a rien d'étonnant, puisque Napoléon avait déjà fait fouiller la sépulture; mais en 1815 on ignorait ce fait, divulgué plus tard par les *Mémoires de Sainte-Hélène*. En tout cas, ces appréciations contredisent absolument les sentences judiciaires par lesquelles Naundorff ou ses héritiers ont toujours été repoussés par la justice française. Ces jugements n'ont tous qu'une base, l'authenticité de l'acte de décès et du procès-verbal d'autopsie du Temple; c'est toujours là-dessus qu'on s'est appuyé pour dire à Naundorff et à ses héritiers : «Le dauphin est mort au Temple; vous ne pouvez donc être le dauphin; donc vous êtes un imposteur. »

On invoque le témoignage de Barras, qui, dans ses *Mémoires* et dans tous les documents officiels, a toujours dit que le dauphin était mort au Temple. Mais Joséphine attestait que dans l'intimité il disait le contraire. Une dame Catherine Hyde, marquise de Broglio-Solari, autrefois attachée à la personne de Marie-Antoinette, a fait la déclaration suivante : «Me trouvant à Bruxelles avec mon mari, le marquis de Broglio-Solari, ministre de la république de Venise, pendant l'hiver de 1803, nous fûmes invités à dîner chez Barras, un des ex-directeurs de la République française. Bonaparte était devenu le sujet de la conversation entre mon mari et Barras; ce dernier, échauffé par le vin, s'écria : «Je vivrai pour voir pendre ce scélérat » de Corse, à cause de son ingratitude envers » moi, qu'il a exilé ici pour l'avoir fait ce qu'il » est. Mais il ne réussira pas dans ses projets » ambitieux, car le fils de Louis XVI existe. » En présence de ce témoignage, le ministère public, dans l'instance de 1874, a déclaré qu'il valait mieux croire Barras à jeun et écrivant de sang-froid que Barras échauffé par le vin et émettant de folles paroles. On dit pourtant : *In vino veritas*. Au contraire, si l'on rapproche cette date de 1803 des fouilles ordonnées en 1804 par Napoléon, un homme qui ne croyait guère aux billevesées et qui jusqu'alors s'était obstinément refusé à satisfaire le caprice de Joséphine, on trouve qu'il y a entre elles une sorte de corrélation, comme si Napoléon avait eu vent de quelque chose et voulu éclaircir un soupçon qui, malgré lui, pénétrait dans son esprit.

Ces soupçons persistèrent bien au delà de la période révolutionnaire et des commencements de l'Empire. Dans l'enquête de 1837, un ancien valet de pied de Louis XVIII, nommé Boillant, a témoigné de la croyance que gardaient encore certains personnages, en 1814, en l'existence du dauphin, même dans l'entourage du roi. Ce Boillant fut congédié pour ses bavardages à ce sujet. «Jamais, dit-il, je ne vis le roi dans une colère pareille à celle où il se mit le jour de mon renvoi. Quelques jours après, je revins au château pour solliciter la bienveillance de M. le comte d'Artois. Avant d'arriver à ce prince, je rencontrai M. le duc de Rivière, qui me demanda où j'allais et qui me dit : «Vous » avez eu bien tort, Boillant, de vous repré» senter ici; vous vous êtes permis un propos » qui devait vous perdre. Vous avez parlé de » Louis XVII; quand même il vivrait, vous » n'auriez dû en rien dire. Si Decazes vous y » reprenait, il pourrait bien vous envoyer » finir vos jours dans un cul de basse-fosse. » Allez-vous-en d'ici, n'y reparaissez jamais, » et surtout prenez garde à vos paroles. »

Dans une autre enquête, en 1851, un nommé J.-J. Marcoux, ancien huissier de la chapelle de Louis XVIII, déposa qu'un huissier du cabinet, mort depuis, malheureusement, lui avait fait le récit suivant : «Peu de temps avant l'assassinat du duc de Berry, ce prince se présenta fort agité, et, au moment d'entrer dans le cabinet, il dit aux huissiers : «Laissez-moi! » Alors ils fermèrent la première porte, et le prince poussa la seconde un peu fort, de sorte qu'elle revint sur elle-même et resta entre-bâillée. La voix du prince s'éleva très-haut; ils écoutèrent et l'entendirent dire au roi : «Je viens de répondre à mon cousin. — «Quel cousin? — Le duc de Nor» mandie. » Le roi, avec véhémence : «Il » est mort! — Non, il n'est pas mort; voilà sa » lettre. — S'il n'est pas mort, il est mort ci» vilement. Ne savez-vous pas qu'après moi » vous êtes appelé à régner? » Le duc de Berry répondit : «Sire, la justice, plutôt qu'une cou» ronne. » Le roi, d'un ton violent, lui intima l'ordre de sortir sur-le-champ. L'huissier, mon parent, en rentrant chez lui, dit : «Le » duc de Berry est perdu; rappelez-vous qu'il » est perdu. »

Quelques jours après, il était assassiné, et l'obscurité qui a toujours entouré les mobiles de l'assassin a permis de croire à ceux qui admettaient encore l'existence du dauphin que le duc de Berry était mort par raison d'Etat. Ils ont rapproché ce fait de la mort subite de Joséphine, à la Malmaison, alors que, fidèle à la croyance qu'elle manifestait à Napoléon, elle voulait, dit-on, persuader au roi de Prusse et à l'empereur Alexandre que Louis XVII était vivant, que c'était lui qu'il fallait appeler au trône, et non le comte de Provence. Elle aurait été empoisonnée, assurent-ils, dans un bouquet envoyé par le futur Louis XVIII. Voilà bien des crimes mystérieux; empoisonnement de Desault, empoisonnement de Choppart, empoisonnement de Joséphine, assassinat du duc de Berry, et tout cela pour empêcher la vérité de se faire jour! C'est un peu trop pousser au noir et voir des mystères partout. Mais, au milieu de ces récits et de ces opinions contradictoires, dans l'incertitude historique des faits qui sembleraient devoir être le mieux prouvés, incertitude corroborée par la conviction inébranlable de tant de contemporains des événements, est-il donc illogique de supposer qu'en effet Louis XVII n'est pas mort au Temple et qu'on l'a fait évader? Quant à ce qu'il serait devenu par la suite et à l'époque précise de sa mort, d'épaisses ténèbres empêchent absolument de rien découvrir. Faut-il croire que les conventionnels qui avaient été du complot, par un subit revirement d'idées, ont eu regret ou peur de leur action et fait mystérieusement supprimer le prince après l'avoir sauvé? Ou bien, comme on le croyait dans l'entourage de Barras,